

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 4 octobre 2021, à 19 h, au 38, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY Patricia COUETTE
MM. les conseillers	Daniel CAMIRÉ Mario GAUMONT

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} l'assistante-greffière	M ^e Ariane CAMIRÉ

CITOYENS: 7

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2021-10-279

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 octobre 2021, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-280

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 septembre 2021 tel qu'établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-281

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION NUMÉRO PC-2021-05 / 2021-08-245

Chaque membre du conseil ayant reçu au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le procès-verbal de correction numéro PC-2021-05 / 2021-08-245 établi par l'assistante-greffière concernant la résolution numéro 2021-08-245 de la séance ordinaire du 30 août 2021, l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de correction numéro PC-2021-05 / 2021-08-245 établi par l'assistante-greffière et d'en accepter le dépôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-282

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion de la séance suivante de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent au procès-verbal de cette séance, à savoir :

- 20 septembre 2021 : décisions CP-0921-349 à CP-0921-359 inclusivement
- 27 septembre 2021 : décisions CP-0921-360 à CP-0921-389 inclusivement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-283

ADHÉSION — ASSURANCE MARITIME — INTACT INSURANCE — RSA - ROYAL & SUN ALLIANCE INSURANCE COMPANY OF CANADA

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'entériner l'adhésion à deux (2) polices d'assurance maritime, soit la police primaire n° 379-6381 auprès de l'entreprise INTACT INSURANCE et la police complémentaire n° 109569-2021 auprès de l'entreprise RSA – ROYAL & SUN ALLIANCE INSURANCE COMPANY OF CANADA effective en date du 23 juillet 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-284

ADOPTION — SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-21-02 (2), INTITULÉ: « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT À LA ZONE 8C »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ lors de la séance ordinaire du 30 août 2021;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement n° PR-21-02 (2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement no PR-21-02 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 30 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'assemblée publique de consultation requise en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été remplacée par une consultation écrite qui a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-21-02 (1) du 17 septembre 2021 au 1er octobre 2021;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suivant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement n° PR-21-02 (2), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 8C »;

DE transmettre une copie du second projet de règlement n° PR-21-02 (2), intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant à la zone 8C » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-285

MOUVEMENT DU PERSONNEL — AOÛT 2021

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en août 2021, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

TERMINAISON

COMEAU, Pierre	Moniteur-surveillant	2020-03-20
----------------	----------------------	------------

TERMINAISON — ÉTUDIANTS

JOSEPH, Julien	Préposé à la tonte des pelouses	2021-08-06
DUPONT, Anthony	Préposé à l'aménagement urbain	2021-08-08
VIGNEAU, Laurianne	Préposée à l'aménagement urbain	2021-08-10
BACON, Cédric	Préposé à l'aménagement urbain	2021-08-12
DUCHESNE-BISONNETTE, Jade	Préposée à l'accueil touristique	2021-08-13
FOURNIER, Samuel	Préposé à l'aménagement urbain	2021-06-13
GAGNON, Marc-Antoine	Préposé à la tonte des pelouses	2021-08-13
JACQUES, Marie-Soleil	Préposée à la tonte des pelouses	2021-08-13
TREMBLAY, Xavier	Préposé à la tonte des pelouses	2021-08-13

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

 N° de résolution
ou annotation

VERREAULT, Raphaël	Préposé à la tonte des pelouses	2021-08-13
DESROSIERS, François	Moniteur aux activités sportives	2021-08-15
LAVOIE, Thomas	Préposé à l'accueil touristique	2021-08-15
GIRARD, Amy	Monitrice de camp de jour	2021-08-18
GIRARD, Mégan	Monitrice de camp de jour	2021-08-18
LAPOINTE, Sophie	Monitrice de camp de jour	2021-08-18
LAVOIE, Alex	Moniteur aux activités sportives	2021-08-18
MÉTHOT, Félix	Moniteur de camp de jour	2021-08-18
THOMPSON, Marie-Ève	Monitrice de camp de jour	2021-08-18
DESCHAMBAULT, Nicolas	Moniteur aux activités sportives	2021-08-19
DESCHAMBAULT, Rosalie	Coordonnatrice de camp de jour	2021-08-19
DUCHAINE, Nelly	Monitrice de camp de jour	2021-08-19
GAUVREAU, Justine	Monitrice de camp de jour	2021-08-19
VAILLANCOURT, Jérémy	Moniteur aux activités sportives	2021-08-19
CORBÉY, Emilia	Préposée à l'accueil touristique	2021-08-20
DUPONT, Noémie	Coordonnatrice de camp de jour	2021-08-20
GAGNÉ, Maxim	Responsable à l'entretien des terrains	2021-08-20
GENDRON, Alice	Préposée à l'accueil touristique	2021-08-20

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-286

CHANGEMENT DE CLASSE SALARIALE — SUPERVISEUR ACTIVITÉS SPORTIVES ET AQUATIQUES

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE modifier la classe salariale du poste de superviseur, activités sportives et aquatiques pour que le poste soit rémunéré selon la classe salariale 12 afin de respecter la Loi sur l'équité salariale (RLRQ, chapitre E-12.001) et ce, rétroactivement au 30 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-287

AUTORISATION DE PAIEMENT — DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 14 — MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 2) — PROJET N° VPC-STP-TC-20200320-01 — DEXTER QUÉBEC INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 476 254,92 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 47 625,48 \$, taxes en sus, à l'entreprise DEXTER QUÉBEC INC., en paiement du décompte n° 14 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 2), faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20200301-01, le tout conformément au décompte n° 14 daté du 1er septembre 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 2 septembre 2021, le tout **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-288

AUTORISATION — VERSEMENT D'UNE SUBVENTION ADDITIONNELLE — LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'accepter de verser une subvention additionnelle de 5 500 \$ à LOISIRS RIVE-BAIE DE PENTECÔTE à même l'excédent de fonctionnement non affecté, conditionnellement à l'embauche d'une personne supplémentaire le temps que les mesures sanitaires devront être appliquées en 2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

2021-10-289

ADOPTION — POLITIQUE FAMILIALE

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'adopter, la Politique municipale familiale telle que présentée au conseil municipal lors de la séance de la commission permanente du 20 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-290

ADOPTION — POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de définir les modalités et d'encadrer le télétravail, ce type de travail ayant été imposé au personnel de bureau dans le cadre de la pandémie;

CONSIDÉRANT qu'une politique permettra d'éviter les disparités de traitement et d'informer les employés sur les paramètres de ce type de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adopter la politique administrative no 1031, intitulée « Politique de télétravail » selon la proposition présentée à la commission permanente du 27 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-291

**MODIFICATION À LA POLITIQUE ADMINISTRATIVE N° 1002 —
CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE
PORT-CARTIER**

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE modifier la politique administrative no 1002, intitulée « CONDITIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS-CADRES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER », suivant la proposition présentée par le Service des ressources humaines et des communications au conseil municipal lors de la commission permanente du 27 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-292

**LIBÉRATION D'UN DÉPÔT DE SOUMISSION — LOCATION DE HUIT (8)
PHOTOCOPIEURS AVEC SERVICE D'ENTRETIEN — PROJET N° VPC-TR-
LP-20160524-02 — NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES**

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à libérer le dépôt de soumission de NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES, au montant de 9 500 \$, détenu par la VILLE DE PORT-CARTIER concernant le contrat de location de huit (8) photocopieurs avec service d'entretien, résultant de l'adjudication ayant fait l'objet de la résolution numéro 2016-08-297, pour le projet n° VPC-TR-LP-20160524-02, suivant la recommandation de la trésorière en date du 21 septembre 2021. Cette libération ne sera faite qu'une fois que le contrat et le renouvellement, le cas échéant, seront terminés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-293

AUTORISATION — VERSEMENT DE LA SUBVENTION DE GESTION DES CAMPINGS 2021 - BASE DE PLEIN-AIR LES GOÉLANDS INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une subvention au montant de 12 275 \$ à la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC., pour l'année 2021, pour l'opération des campings municipaux LE PARADIS et PATTERSON.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-294

AUTORISATION DE SIGNATURE — ACTE DE VENTE DONNANT SUITE À UNE ADJUDICATION POUR NON-PAIEMENT DE TAXES — LOT 4 427 631 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que le lot 4 427 631 du CADASTRE DU QUÉBEC en la circonscription foncière de Saguenay, a été mis en vente pour défaut de paiement de taxes et adjugé à Bruno DUBÉ et Caroline MAHER, le 25 février 2020, en vertu des articles 511 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19);

CONSIDÉRANT que selon l'article 525 de cette loi, l'acquéreur, sur exhibition du certificat d'adjudication, et sur preuve du paiement des taxes municipales et scolaires devenues dues dans l'intervalle à raison du même immeuble, a droit, à l'expiration du délai d'un an, à un acte de vente de la part du conseil;

CONSIDÉRANT que l'article 526 de la même loi précise que l'acte de vente à intervenir est consenti au nom de la municipalité par le maire ou par le greffier, par acte devant notaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'autoriser le maire ou la greffière à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente du susdit lot, selon les termes et aux conditions d'acte soumis par Me Brigitte-Viviane LÉVESQUE, notaire, et révisé par le Service du greffe; de même qu'à conclure et signer tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite ou plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-10-295

AUTORISATION DE SIGNATURE — TRANSFERT DES BÂTIMENTS ET BAUX DE LOCATION DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) DE LA BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC. VERS LA VILLE DE PORT-CARTIER

CONSIDÉRANT que les loisirs sont une compétence municipale en vertu de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1);

CONSIDÉRANT la volonté du conseil d'assurer la pérennité des activités au site de la Base de plein air;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser le transfert des bâtiments et baux de location du MERN de la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC. vers la Ville de Port-Cartier, le tout suivant les modalités prévues au projet d'acte de cession soumis au conseil;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, l'acte de cession sujet à toutes modifications jugées utiles ou nécessaires par le Service du greffe, les formulaires de transfert de bail, et à poser tous les actes et à signer tous les documents et/ou amendements nécessaires pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-296

AUTORISATION DE PAIEMENT — SERVICES PROFESSIONNELS — MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER — PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60721824

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 1 096,14 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 109,61 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet no VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture no 60721824, datée du 14 septembre 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-297

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS — MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20140725-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N° 60709784

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 49 262,45 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 926,25 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet no VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture no 60709784, datée du 14 juin 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-298

AUTORISATION DE PAIEMENT — SERVICES PROFESSIONNELS — MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE LA VILLE DE PORT-CARTIER — PROJET NO VPC-STP-SPI-20140725-01 — TÉTRA TECH QI INC. — FACTURE N°60719295

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 60 548,81 \$, moins la retenue contractuelle de 10 %, soit 6 054,88 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet no VPC-STP-SPI-20140725-01, le tout conformément à la facture no 60719295, datée du 24 août 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-299

AUTORISATION DE PAIEMENT — RETENUES CONTRACTUELLES — RECHARGE DE LA PLAGE MCCORMICK — PROJET N° VPC-STP-TC-20190302-01 — GROUPE MICHEL LECLERC INC. — FACTURE N° 2141

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 13 498,02 \$, taxes en sus, à l'entreprise GROUPE MICHEL LECLERC INC., en paiement des retenues contractuelles pour le contrat de Recharge de la Plage McCormick, faisant partie du projet n° VPC-STP-TC-20190302-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 16 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-300

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE POUR LA FORMATION DES POMPIERS

ATTENDU QUE le « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal » prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Ville de Port-Cartier prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Sept-Rivières en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-301

AUTORISATION DE PAIEMENT — FOURNITURE DE STRUCTURES DE JEUX POUR LE PARC LOUIS-LANGLOIS — PROJET N° VPC-SLC-AB-20210325-01— ATELIER GO-ÉLAN INC. — FACTURE N°17319

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 36 392,31 \$, taxes en sus, à l'entreprise ATELIER GO-ÉLAN INC., en paiement pour le contrat de fourniture de structures de jeux pour le parc Louis-Langlois, projet n° VPC-SLC-AB-20210325-01, le tout conformément à la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 20 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-302

AUTORISATION — UTILISATION GRATUITE DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DU COMPLEXE RÉCRÉATIF ET CULTUREL — TENUE DE LA 28E ÉDITION DES JEUX RÉGIONAUX DES ÂÎNÉS — FADOQ — RÉGION CÔTE-NORD

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'accorder l'utilisation gratuite des infrastructures sportives du Complexe récréatif et culturel par la FADQO – RÉGION CÔTE-NORD et le prêt du personnel de soutien technique du Service des loisirs et de la culture, pour la préparation et la tenue de la 28e édition des Jeux régionaux des Aînés, en mai 2022, conditionnellement au respect des mesures sanitaires en vigueur au moment de la tenue de l'événement et de l'obtention d'assurances nécessaires, le tout suivant les conditions prévues dans la recommandation du Service des loisirs et de la culture en date du 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-303

AUTORISATION — TENUE D'UN PONT PAYANT — MAISON DES JEUNES DE PORT-CARTIER — 3 JUIN 2022

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur, LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC. à tenir un pont payant sur le chemin des Îles, à Port-Cartier, le 3 juin 2022, de 9 h à 17 h, sujet aux procédures habituelles applicables à ce type d'activité, afin de recueillir des fonds pour l'organisation d'activités estivales et l'achat de matériel, le tout, conformément à la demande présentée à la Ville le 15 septembre 2021;

QUE LA MAISON DES JEUNES DE PORT CARTIER INC. soit responsable d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

DE demander à l'organisme de prévoir la remise d'un coupon à ceux qui ont déjà contribué lors de ce pont payant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-304

MODIFICATION AU DÉPÔT — PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CAFÉ-THÉÂTRE GRAFFITI — PROGRAMME D'AIDE AUX INFRASTRUCTURES CULTURELLES (PADIC) — MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT que la Ville de Port-Cartier souhaite réaliser le projet « Agrandissement du Café-Théâtre Graffiti » estimé à 2 776 216 \$, incluant une réserve de 50 000 \$ pour dépassement de coût;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Culture et des Communications dispose d'un programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2021-02-54 adoptée lors de la séance ordinaire du 8 février 2021 et modifiée subséquemment par la résolution n° 2021-03-84;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

DE déposer une demande d'aide financière de 1 943 351 \$ dans le cadre du Programme d'aide au développement des infrastructures culturelles pour la réalisation du projet « Agrandissement du Café-Théâtre Graffiti »;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

DE mandater le régisseur culturel à signer toute documentation officielle, incluant la convention d'aide financière à intervenir;

D'assumer une part estimée à un minimum de 832 865 \$ dans la réalisation du projet;

D'assumer le financement ou d'en trouver une source ne provenant ni directement ni indirectement du gouvernement du Québec ou de celui du Canada, le cas échéant, pour l'ensemble des coûts non admissibles, incluant tout dépassement des coûts éventuels;

D'assumer toute hausse du budget de fonctionnement de l'infrastructure culturelle générée par le projet;

DE remplacer la résolution n° 2021-02-54, telle que modifiée par la résolution n° 2021-03-84, par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-305

AUTORISATION DE PAIEMENT — FOURNITURE ET INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU — PROJET N° VPC-STP-AB-20200817-01 — LECOMTE POULIOT INC. — FACTURE N° 5152

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 10 634 \$, taxes en sus, à l'entreprise LECOMTE POULIOT INC., en paiement pour le contrat de fourniture et installation de compteurs d'eau, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-AB-20200817-01, le tout conformément à la facture no 5152, datée du 2 septembre 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-306

AUTORISATION DE PAIEMENT — DÉCONTAMINATION DES SOLS CONTAMINÉS PAR DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) AU SITE DE DÉPÔT DE MATÉRIAUX SECS DANS LE SECTEUR DE RIVIÈRE-PENTECÔTE — CENTRE DE TRAITEMENT DE SOLS POINTE-NOIRE, S.E.C. — FACTURE NO SI-30

CONSIDÉRANT l'octroi d'un contrat à l'entreprise CENTRE DE TRAITEMENT DE SOLS POINTE-NOIRE, S.E.C., pour la décontamination des sols contaminés par des résidus domestiques dangereux (RDD) au site de dépôt de matériaux secs dans le secteur de Rivière-Pentecôte;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 2 073,95 \$, taxes en sus, à la société CENTRE DE TRAITEMENT DE SOLS POINTE-NOIRE, S.E.C., en paiement pour le contrat de décontamination des sols contaminés par des résidus domestiques dangereux (RDD) au site de dépôt de matériaux secs dans le secteur de Rivière-Pentecôte, le tout conformément à la facture no SI-30,

5305

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

datée du 10 août 2021 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-307

RETRAIT — DEMANDE D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) — PROJET PROTECTION DU SECTEUR DE LA PLAGE ROCHELOIS : TRAVAUX D'URGENCE ET DE PROTECTION

CONSIDÉRANT qu'une demande de soustraction de l'application de la procédure d'évaluation environnementale a été déposée au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) afin d'effectuer, en urgence, des travaux de recharge de plage avec des matériaux granulaires sur une portion de la plage Rochelois;

CONSIDÉRANT que la résolution no 2021-08-259 a autorisé la Fédération québécoise des municipalités (FQM) à déposer cette demande auprès du MELCC au nom de la Ville de Port-Cartier;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux durant la période automnale 2021 est improbable à la lumière des contraintes imposées par le ministère des Pêches et des Océans dans une correspondance du 28 septembre 2021;

CONSIDÉRANT qu'une procédure d'analyse environnementale pour la protection de l'ensemble du secteur de la plage Rochelois est en cours;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

DE confirmer au MELCC le retrait de la demande de soustraction de l'application de la procédure d'évaluation environnementale d'une portion du projet de protection du secteur de la plage Rochelois;

D'autoriser la directrice générale à transmettre une correspondance à cet effet au MELCC;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la FQM, représentant autorisé par la Ville dans le cadre de cette demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2021-10-308

ADJUDICATION DE CONTRAT — DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL — 36, RUE PLANTE — PROJET N° VPC-STP-TC-20210819-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit ENTREPRISE MARC BILODEAU INC., le contrat de Démolition d'un bâtiment municipal – 36, rue Plante, faisant l'objet du projet n° VPC-STP-TC-20210819-01, pour un montant de 49 450 \$, taxes en sus, le tout conformément à la soumission de cette entreprise en date du 17 septembre 2021, aux devis et autres documents d'appel d'offres qui s'y rapportent, ainsi qu'à la recommandation du Service des travaux publics datée du 28 septembre 2021;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à conclure et à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tout contrat ou document qui pourra être requis pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

2021-10-309

AUTORISATION DE SIGNATURE — ENTENTE VISANT L'AUTORISATION DU REJET D'EAUX DE PROCÉDÉ PRÉALABLEMENT TRAITÉES DANS LES ÉTANGS AÉRÉS — ENGLOBE CORP.

CONSIDÉRANT que l'entreprise ENGLOBE CORP. recherche un lieu autorisé pour disposer le surplus d'eaux de procédé préalablement traitées générées par ses activités de décontamination des sols de la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire (SFPPN);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt des parties de conclure une entente relative à la gestion des eaux traitées d'ENGLOBE CORP. pour permettre à la Ville de traiter adéquatement les eaux usées;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière, à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville, l'Entente visant l'autorisation du rejet d'eaux de procédé préalablement traitées dans les étangs aérés à intervenir avec ENGLOBE CORP., le tout suivant les modalités prévues au projet d'entente soumis au conseil et sujet à toutes modifications jugées utiles ou nécessaires par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2021-10-310

AUTORISATION — TENUE DE LA 6E ÉDITION DU DÉFILÉ DE NOËL « D'UN SAPIN À L'AUTRE » — 20 NOVEMBRE 2021 — POPCO INC. ET CHAMBRE DE COMMERCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser, sous réserve des mesures sanitaires en vigueur et conditionnellement à l'autorisation de la santé publique, la tenue du défilé de Noël « D'un sapin à l'autre », le samedi 20 novembre 2021, le tout, conformément à la demande présentée à la Ville le 28 septembre 2021;

QUE POPCO INC. et la CHAMBRE DE COMMERCE soient responsables d'aviser la Sûreté du Québec, poste auxiliaire de Port-Cartier ainsi que le service ambulancier, de la tenue de cette activité et de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2021-10-311

AUTORISATION – PROGRAMME D'AIDE À LA RELANCE DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE (PARIT) – RECONSTRUCTION DU CHALET PRINCIPAL DE LA BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS ET RÉFECTION DE DEUX BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide à la relance de l'industrie touristique (PARIT) pour le projet de reconstruction du chalet principal de la Base de Plein Air les Goélands et réfection de deux bâtiments complémentaires;

DE prendre les engagements suivants :

- La Ville s'engage à contribuer au projet par une mise de fonds minimale de 20 % du coût de celui-ci, selon le montage financier présenté, et une participation complémentaire au financement du projet, le cas échéant;
- La Ville s'engage à l'achèvement des travaux, la prise en charge complète des coûts d'exploitation et de fonctionnement des infrastructures, des équipements et des bâtiments mis en place et financés dans le cadre du PARIT, et ce, pendant une période d'au moins cinq (5) ans.

DE mandater Mme Andrée BOUFFARD, directrice générale, à déposer le projet, à agir à titre de répondante et l'autoriser à signer, pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents qui pourront être requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M. LE MAIRE ALAIN THIBAUT

Il tient à remercier la population pour la confiance témoignée lors de son premier mandat et remercie de la confiance pour son second mandat, puisqu'il a été élu sans opposition. Il félicite les conseillers et conseillères pour leur contribution des quatre dernières années. Il souhaite bonne chance aux candidats, et invite les citoyens à aller voter. La priorité pour son prochain mandat est de redémarrer la scierie de l'usine Arbec et de démarrer le projet de complexe intégré. Il désire aussi développer le quai municipal et propose d'embaucher une ressource à plein temps. L'installation de quais flottants est aussi dans les projets à concrétiser, le projet a été mis en marche depuis l'année dernière. Finalement, il désire instaurer un projet de budget participatif puisque c'est un bon moyen pour intéresser la population et développer des projets.

Il transmet ses félicitations à RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE pour avoir reçu la meilleure caractérisation de la province.

Il désire finalement souligner les récentes performances du Port-Cartois Charles PAQUET qui fait rayonner la Ville à l'international.

M. LE CONSEILLER DANIEL CAMIRÉ

Il mentionne que l'OMH est en train de travailler sur un projet d'une trentaine de logements pour aînés dont certains seront des logements adaptés. Il rappelle

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

qu'il y a trois projets en cours pour les résidences pour aînés, soit celui de l'OMH, le projet d'agrandissement de la Villa et le projet de RPA privée. Des discussions avec des promoteurs sont toujours en cours.

Il avise les citoyens qu'une séance du BAPE pour le Projet Apuiat se tiendra le 7 octobre prochain à 19 h au CREC, il invite les citoyens à s'y rendre.

Aux termes de ses quatre ans de mandat, il remercie les citoyens pour leur confiance et il les remercie de l'avoir interpellé pour lui faire part de leurs commentaires et préoccupations, il s'est toujours assuré de les rapporter à la table du conseil. Il désire également remercier ses collègues du conseil ainsi que l'ensemble des employés de la Ville pour leur dévouement.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CÉCILE CAMIRÉ

Elle remercie les membres du conseil municipal, les citoyens, et tous les employés de la Ville. Elle demande aux citoyens de lui refaire confiance pour un second mandat. Il lui fera plaisir de siéger à nouveau sur les différents comités.

M. LE CONSEILLER MARIO GAUMONT

Il remercie les citoyens de leur confiance pour un nouveau mandat et remercie également toutes les personnes nommées précédemment.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE CAROLE CHEVARIE

Elle mentionne que les pluies de la semaine dernière ont brisé le remonte-pente à la Station de ski Gallix. La station est actuellement en attente d'une expertise pour les travaux de réparation.

Elle remercie les gens de leur confiance pour les quatre derniers mandats et demande à nouveau leur confiance pour un 5^e mandat.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE MARY CORBEY

Elle mentionne que la fête de la journée internationale des aînés qui devait avoir lieu le 1^{er} octobre dernier a été reportée en 2022.

Elle désire prendre le temps de remercier les gens et fait la lecture d'un mot de remerciements à l'attention des citoyens, de ses collègues du conseil et de M^{me} la directrice générale Andrée BOUFFARD.

M^{ME} LA CONSEILLÈRE PATRICIA COUETTE

Elle remercie M^{me} la conseillère Marie CORBEY pour son implication. Elle félicite M. le maire Alain THIBAUT ainsi que MM. les conseillers Daniel CAMIRÉ et Mario GAUMONT pour leur élection sans opposition. Elle remercie les élus pour les quatre années passées ensemble à faire avancer et progresser Port-Cartier. Elle remercie la population de lui avoir fait confiance, elle désire renouveler son mandat. Elle invite les citoyens à aller voter, il est important d'exercer son droit de vote. Elle remercie la directrice générale, le Service du greffe, les directeurs de service ainsi que tous les employés municipaux.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE
ANTÉRIEURE**

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

M. le maire Alain THIBAUT rectifie toutefois une réponse donnée lors de la séance du 13 septembre dernier. Le montant pour la relocalisation des deux Clubs de l'âge d'or est de 42 891 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2021-10-312

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 4 octobre 2021 soit levée à 20 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

M^e Ariane CAMIRÉ
Assistante-greffière

AC/rb

Alain THIBAUT
Maire

